



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 26 NOVEMBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : M^e François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 13 h 04)
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
M. Benoît Cassista, citoyen membre
Mme Valéry Collin, membre jeunesse (arrivée : 13 h 04)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité

Invitées et invités : M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité (arrivée : 13 h 47)
M. Geoffroy Bodi, ingénieur (arrivée : 13 h 48)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 13 h 31)
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 13 h 56)
M. Steve Élémond, coordonnateur en gestion de projets électriques et mécaniques (arrivée : 13 h 48)
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (arrivée : 13 h 33)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Cindy Moreau, chef de division – Loisirs et vie communautaire (départ : 13 h 11)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services organisationnels (arrivée : 13 h 45)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique (départ : 14 h 09)
M. Jean-Luc Trempe, chef de division – Prévention
M. François Vaillancourt, directeur général

Absence(s) : M. Lévis Ntabiriho, citoyen membre

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h 01. M. Bradley souhaite la bienvenue à tout le monde. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux personnes présentes si elles consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Toutes les personnes consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Bradley fait la lecture de l'ordre du jour et déclare que le point 8 Crise du logement (suivi) sera présenté avant le point 5 en raison de la disponibilité de la personne invitée. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2024**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 24 septembre 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Gestion des habitations insalubres et des bâtiments à risque d'évacuation**

La Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile présente la gestion des habitations insalubres et des bâtiments à risque d'évacuation. Les requêtes parviennent à la Ville de plusieurs façons : requêtes au 311, signalements de la population, signalements faits par les pompières ou pompiers, par les policières ou policiers ou par le service ambulancier, signalements provenant du CIUSSS MCQ et des organismes, et signalement provenant du service des permis de la Direction de l'aménagement et du développement durable. En 2023, 47 requêtes ont été traitées, dont 15 % étaient des requêtes en inspection, et en 2024, 43 requêtes ont été traitées jusqu'à aujourd'hui, dont 16 % étaient également des requêtes en inspection.

Depuis plus de dix ans, les inspections lors d'un signalement pour insalubrité sont effectuées conjointement par le service des permis et le service de la prévention. Chaque service joue son rôle propre en respect de la réglementation municipale qui le concerne. Ainsi, le service des permis voit à l'application et au respect du Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation, conventuels et de culte (2020, chapitre 96) et est responsable de la gestion de l'insalubrité, la gestion de l'accumulation, la gestion des nuisances comme la vermine, les insectes et les rongeurs, l'accompagnement des services de santé et la rédaction d'avis d'infraction. Quant au service de la prévention, il voit au respect et à l'application du Règlement sur la construction, sur la sécurité incendie, sur les branchements de service et sur diverses matières afférentes (2007, chapitre 169) et est responsable de la gestion du risque d'incendie, la vérification des avertisseurs de fumée, l'inspection des issues, l'évaluation des risques pour les autres occupants et la rédaction d'avis d'infraction. Il

s'agit d'un travail de partenariat entre les techniciennes et techniciens en bâtiment, les préventionnistes de la sécurité incendie et de la sécurité civile et le personnel du CIUSSS MCQ.

Les non-conformités majeures aux normes de sécurité minimales comprennent l'absence de mécanisme d'alerte (système d'alarme incendie et avertisseurs de fumée), l'absence de mécanisme d'autoprotection (gicleurs et canalisation incendie), des voies d'évacuation en mauvais état ou obstruées, l'absence d'issues conformes, le bris d'intégrité des séparations coupe-feu, l'absence de résistance au feu de la structure, des trouées entre les suites et les étages (qui permettent la propagation de la fumée), le risque d'incendie de nature électrique, des services d'eau, d'électricité ou de chauffage interrompus, et enfin la présence de clientèle à risque. Tous les manquements aux normes prescrites augmentent de façon imminente la probabilité d'incidents et diminuent les chances de survie si aucune action n'est prise. L'évacuation d'un bâtiment en cas de danger grave et imminent constitue un dernier recours, mais le directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile a le pouvoir de l'ordonner en vertu de la réglementation municipale en vertu de l'article 14 du Règlement concernant les services de la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile (2021, chapitre 93).

À la suite du bilan effectué avec l'ensemble des partenaires après la dernière évacuation, un nouveau processus visant à signaler les bâtiments à risque d'évacuation a été établi. Un canal de communication entre les partenaires a été mis en place afin de prévenir les ordres d'évacuation. Les partenaires avaient relevé certaines difficultés découlant de l'évacuation, comme trouver de l'hébergement d'urgence, assurer la communication rapide entre les différentes parties prenantes et aussi, comment éviter d'avoir à évacuer. Le processus de prise de décision a été cartographié pour une meilleure compréhension et une efficacité rehaussée. Ainsi, dès qu'un bâtiment sera considéré comme étant à risque, l'ensemble des intervenantes et intervenants en sera informé dès le départ et des visites de leur clientèle respective pourront être effectuées pour tenter de prévenir la détérioration pouvant mener à l'évacuation. Le processus est présentement à l'essai pour un bâtiment en particulier sur le territoire. Des rencontres sont prévues deux à trois fois par année avec tous les partenaires pour faire le bilan.

6. Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale

La Direction de la police souhaite obtenir une recommandation favorable de la part du comité pour un projet de nature majoritairement civile en collaboration avec le CIUSSS MCQ soumis au ministère de la Sécurité publique (MSP) le 8 novembre dernier, à la suite d'un appel de projets en lien avec l'itinérance ou la santé psychologique. Le CIUSSS MCQ a accepté de fournir une intervenante psychosociale ou un intervenant psychosocial qui serait attiré à la police sept jours sur sept en fin d'après-midi et en soirée, et dont le bureau serait fourni par le CIUSSS MCQ. Le but de

cette collaboration est de procurer un soutien aux policières et policiers et d'accélérer le processus lorsqu'une intervention requiert l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38). Il s'agit d'une entente d'une durée de trois ans, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, et subventionnée à 90 % par le MSP. La réponse du MSP est attendue au cours des prochaines semaines. Le projet est présenté au comité en raison de son impact sur le budget de fonctionnement de la DPTR, soit environ 12 000 \$ en 2025.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le projet de collaboration avec le CIUSSS MCQ présenté au ministère de la Sécurité publique. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 14 h 27 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. Jonathan Bradley
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités